

Animaux

SAINT-HYACINTHE OFFRE UN PROGRAMME DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 2024 – La Ville de Saint-Hyacinthe en collaboration avec la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD) est fière d’annoncer la mise sur pied d’un nouveau Programme de capture-stérilisation-relocalisation et maintien (CSRМ) pour les chats errants sur son territoire.

Ce programme supervisé par la SPAD donnera l’occasion aux citoyens qui le souhaitent de faire stériliser un chat errant, sans frais, au refuge de la SPAD. Le but de ce programme est de stériliser un maximum de chats afin de limiter leur reproduction et de réduire également le nombre d’euthanasies.

La SPAD ne procédera pas à la stérilisation de chats blessés ou malades et pourrait facturer des frais de 500 \$ à tous citoyens ayant fait une fausse déclaration ou ayant tenté de faire stériliser leur propre chat. À ce même égard, tout propriétaire d’un chat allant à l’extérieur doit identifier ce dernier par tout moyen permettant de le distinguer d’un chat errant afin d’éviter sa capture.

Conditions et admissibilité au programme CSRМ

Pour les citoyens souhaitant bénéficier de ce programme, voici les conditions et les critères d’admissibilité.

- Les chats doivent vivre principalement à l’extérieur, les chats de propriété ne sont pas admis au programme. Un permis de chat communautaire sera délivré gratuitement par la SPAD afin d’assurer la traçabilité des chats stérilisés.
- Un maximum de trois chats par unité d’habitation est admissible. Ce nombre pourrait être revu à la baisse par la SPAD si la demande était trop forte afin de demeurer équitable.
- Le citoyen participant s’engage à nourrir, abreuver l’animal et à lui prodiguer les soins vétérinaires aux besoins à ses frais.
- Lors du jour prévu pour la stérilisation, le participant doit assurer le transport de l’animal vers les locaux de la SPAD et s’engage à revenir le chercher en fin de journée. Il s’engage également à informer la SPAD de tout changement, annulation ou empêchement afin de donner la chance à quelqu’un d’autre de bénéficier du programme. La SPAD est située au 1605, rue Janelle à Drummondville.
- Des cages-trappes peuvent être fournies aux citoyens contre un dépôt de 100 \$ qui sera remboursé au retour de la cage.



Les citoyens qui ne souhaitent pas participer au programme CSRM peuvent toujours communiquer avec la SPAD afin que les agents viennent récupérer un chat errant.

À noter que le règlement numéro 30 relatif aux animaux demeure en vigueur et qu'il peut être consulté en ligne au st-hyacinthe.ca/reglementation-municipale.

Pour plus d'information sur les services offerts ou à propos du nouveau programme CSRM, les citoyens sont invités à communiquer avec la SPAD en téléphonant au 1 855-472-5700 (poste 115) ou en écrivant à csrm@spad.ca afin d'obtenir le formulaire d'inscription.

– 30 –

Source: Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300